

COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION**DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS DE LA DIVE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil dix-vingt-quatre le **23 septembre à dix-huit heures trente**, le comité syndical légalement convoqué le **17 septembre 2024**, s'est réuni à la Mairie de SAINT-REMY-DES-MONTS, en séance publique sous la présidence de Philippe CHARTIER

<p>Date de convocation affichée le 17/09/2024</p> <p>Date d'affichage du procès-verbal de la réunion : 24/09/2024</p> <p>Nombre de conseillers</p> <p>En exercice : 09</p> <p>Présents : 09</p> <p>Procuration : 00</p>	<p>Présents : M Philippe CHARTIER, Président Mmes Chrystèle JARDIN, Emilie SOUCHU, Cécile BAEY, MM. Patrick GOSNET, Hubert JEUSSELIN, Ludovic LOUAZE, Jérôme PAINEAU Rémy YVON.</p> <p>Invités et assistaient également à la réunion : Mme Christine TETU Monsieur Christian LEFEVRE, représentant DDEN.</p> <p>Invités excusés ou absents : M MAHOIN inspecteur de l'éducation académique, Mathilde PAJYSAN, Laure BELONCLE et Fabienne MURAIL directrice et enseignantes de l'école de Saint Rémy-des-Monts, Christine CHAILLOU, Camille COEFFE enseignantes à l'école de Saint- Vincent-des-Prés.</p> <p>Secrétaire de séance : Jérôme PAINEAU Mesdames Catherine HARDOUIN GILOUPPE et Béatrice ROUAULT assuraient les fonctions de secrétaires administratives.</p>
--	--

Ordre du jour :

- Approbation de la réunion du 30 mai 2024 transmise par mail le 05 juin 2024.
- Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG (centre de gestion) avant avis du CST (comité social territorial)
- Questions diverses

La réunion du 30 mai 2024 transmise par mail le 05 juin 2024 n'appelle pas d'observation et a été adoptée

PREVOYANCE- DECLARATION D INTENTION D'ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF PORTANT SUR LE RISQUE PREVOYANCE

Considérant la délibération 2024-11 en date du 20 février 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de la Sarthe, membre de la coopération régionale des Centres de gestions des Pays de la Loire, pour une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de convention de participation pour la couverture du risque prévoyance,

Le président rappelle que :

- Conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique, les employeurs territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une participation financière :
 - A compter du 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance
 - A compter du 1e janvier 2026 pour les frais de santé
- L'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit :
 - La généralisation de la mise en place de contrats collectifs **à adhésion obligatoire pour les agents**
 - d'offrir une couverture à tous les agents et assurer la pérennité de la prise en charge (y compris pour les agents les plus âgés)
 - Un régime de base garantissant les risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité avec un niveau minimum de couverture de **90%** de rémunération annuelle nette (TI, NBI, RI)

- La mise en place d'un financement employeur minimal à **hauteur de 50% des cotisations** acquittées par les agents (hors option).

Considérant les enjeux d'attractivité et de qualité de vie au travail et la complexité et l'expertise nécessaire en matière de prévoyance, le schéma de coopération régionale des Pays de la Loire propose de s'inscrire pleinement dans cette démarche même en l'absence actuellement de transposition de l'accord. Une proposition de loi va être examinée au Sénat avant la fin de l'année.

Pour l'instant et afin de pouvoir faire bénéficier les agents de cette avancée sociale, ce sont les accords collectifs déclinés au niveau local qui serviront de base à la conclusion des contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Monsieur le Président présente au comité le projet de délibération pour avis du CST (comité social territorial) concernant l'adhésion aux contrats collectifs de prévoyance et fait part de la déclaration d'intention d'adhésion pour les garanties et tarifs proposés par le groupe COLLECTEAM/ALLIANZ comme suit :

- ✓ un choix de couverture de 90 ou 95%, révisable annuellement
- ✓ un taux de cotisation unique de 1.45% ou de 1.85% maintenu pendant 3 ans
- ✓ des options facultatives .
- ✓ une dérogation à l'affiliation obligatoire des apprentis et des agents en CDD qui sont déjà couverts par un contrat individuel de prévoyance .

Le taux de participation de la collectivité à la cotisation des agents, proposé à 60%, peut être également revu annuellement à échéance du contrat.

Le Comité en prend acte et agrée le projet de délibération présentée pour une prestation de 90% et une cotisation de 1.45% pour les agents.

Le comité sera invité à délibérer après l'avis du CST pour approuver ce projet de délibération.

QUESTIONS DIVERSES

PROCHAINE RÉUNION LE 22 OCTOBRE

- Adoption après avis du cst
- La prochaine réunion fera également l'objet d'un ajustement des contrats actuels et une régularisation des postes ouverts, ainsi que l'étude des avantages sociaux ou indemnitaires.

ECOLE Gisèle FRANÇOIS

Suite à l'inauguration du 6 septembre dernier, l'École de St Vincent des Prés porte le nom de « Ecole Gisèle FRANÇOIS » en hommage à cette femme résistante de la guerre 39-45 née à St Vincent des Prés, Morte pour la France et inscrite sur le monument aux Morts de St Rémy des Monts.

GUIDE MANGER-BOUGER

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a édité un guide pour les parents d'enfants de 4 à 11 ans qui sera distribué prochainement à tous les élèves.

Autres questions

Enseignante :

Christine TETU demande ce qu'il en est de l'avancement en matière de téléphonie sur le nouveau site. Des téléphones sur IP (connectés à internet protocole) seront prochainement installés dans les 3 classes à St Vincent des Prés. 4 sont également prévus à St Rémy.

Tableaux numériques

Un devis sera sollicité pour la révision des 4 premiers tableaux.

Sans autre question de l'assemblée, la séance est close à 19h10

Autres sujets hors délibérations

- École St Vincent
- Guide Manger Bouger
- Tableaux numériques

Suivent les signatures

LISTE D'EMARGEMENT		Signature
Président délégué St Rémy-des-Monts	Titulaire Philippe CHARTIER ou Suppléant	
1er Vice- Président délégué St-Vincent-des Prés	Patrick GOSNET ou Suppléant	
Délégué Moncé-en-Saosnois	Hubert JEUSSELIN ou son suppléant	
Membres délégués Moncé-en-Saosnois	Cécile BAEY ou Suppléant	
Membres délégués St Rémy-des-Monts	Rémy YVON ou Suppléant	
Membres délégués St Vincent-des-Prés	Chrystèle JARDIN ou Suppléant	
Membres délégué Moncé-en-Saosnois,	Ludovic LOUAZE ou Suppléant	
Membres délégué St Rémy-des-Monts	Jérôme PAINEAU Ou Suppléant Sandrine CINTRAT	
Membres délégué St Vincent-des-Prés	Emilie SOUCHU Ou Suppléant Lucette HERBSTER	